

Concerne : Avis à l'attention des détenteurs d'un véhicule soumis à déclaration.

Madame,
Monsieur,

A partir du 1^{er} janvier 2020, la Région de Bruxelles-Capitale reprend le service des taxes de circulation sur les véhicules automobiles.

Cela signifie que votre interlocuteur change : en lieu et place du Service public fédéral Finances, c'est Bruxelles Fiscalité, l'administration fiscale régionale, qui est compétente.

Si vous êtes détenteur d'un véhicule dont la mise en usage sur la voie publique est soumise à une déclaration (par exemple : camion, autobus), vous êtes concerné par cet avis.

Afin de vous fournir un service innovant, convivial et accessible, nous suspendons temporairement votre obligation de déclaration préalable. Ce temps nous permettra de procéder aux ajustements nécessaires à la digitalisation du processus de déclaration.

En d'autres termes, jusqu'au 31 mai 2020, vous ne devez pas déclarer la mise en usage de votre véhicule sur la voie publique auprès de Bruxelles Fiscalité. Vous êtes en conséquence autorisé à circuler sans déclaration préalable, et les sanctions normalement applicables en cas d'absence de déclaration ne seront bien évidemment pas infligées.

Dès le 1^{er} juin 2020, la plateforme MyTax vous permettra de déclarer, de manière électronique, la mise en usage de votre véhicule sur la voie publique. Votre obligation de déclaration préalable sera de nouveau effective, et il vous sera demandé d'indiquer la date réelle de mise en usage de votre véhicule sur la voie publique, même lorsqu'elle se situe entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2020. L'absence de déclaration sera de nouveau sanctionnée conformément aux dispositions légales.

Si vous aviez procédé au retrait de votre véhicule de la voie publique durant cette période, vous devrez également révoquer votre déclaration en ligne, en indiquant la date réelle de retrait.

Il vous sera laissé un délai d'un mois (jusqu'au 30 juin 2020) pour régulariser tous vos véhicules mis en usage avant le 1^{er} juin 2020.



Dirk De Smedt
Directeur général du Service public régional de Bruxelles Fiscalité